



Bulletin d'information



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**
No 05 – 12 juillet 2011

NOUVEAUX OUTILS DE LUTTE POUR 2011 (2^e partie)

Ce communiqué vient compléter le contenu du bulletin d'information **No 01** du 14 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn11.pdf>) portant le même titre. Il présente les produits nouvellement homologués pour les cultures de ce réseau dont nous avons été informés de leur homologation qu'après la publication du premier bulletin d'information.

L'insecticide **SUCCESS 480 SC** contre la teigne du poireau dans les alliums à feuillage

Dans le bulletin d'information **No 01** du 14 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn11.pdf>), on mentionnait que le **SUCCESS** avait été homologué pour lutter contre la teigne du poireau dans l'oignon vert. Une extension de cette homologation couvrant tous les alliums à feuillage a finalement été accordée. L'homologation n'inclut cependant pas encore l'oignon et l'ail, des alliums dont on consomme le bulbe sec.

Le spinosad, la matière active contenue dans cet insecticide, offre une excellente efficacité contre les chenilles de papillons de la famille des lépidoptères. Lors des essais, le produit s'est aussi avéré efficace contre la teigne du poireau qui appartient à la famille des microlépidoptères. Le spinosad agit par contact et par ingestion et a un certain effet résiduel sur le feuillage. C'est un produit d'origine microbienne peu toxique pour les mammifères.

Matière active :	Spinosad
Groupe :	5
Cultures :	Poireau, oignon vert, ciboulette et autres alliums dont on consomme le feuillage
Insecte :	Larve de la teigne du poireau
Dose :	218 ml/ha
Délais avant récolte :	3 jours
Restriction :	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par saison.
Recommandations :	Ne pas faire plus de 2 applications consécutives avec ce produit avant d'alterner avec un insecticide appartenant à un groupe différent. Toxique pour les organismes aquatiques ainsi que pour les abeilles.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Success480SC.pdf



L'insecticide ENTRUST 80 WP contre la teigne du poireau dans les alliums à feuillage

Les producteurs biologiques disposent enfin d'un outil de lutte contre la teigne du poireau. L'insecticide ENTRUST, qui est l'équivalent biologique du SUCCESS (voir la section précédente), a reçu les mêmes homologations. Les commentaires présentés en introduction dans la section précédente concernant le SUCCESS s'appliquent aussi à l'ENTRUST.

Matière active :	Spinosad
Groupe :	5
Cultures :	Poireau, oignon vert, ciboulette et autres alliums dont on consomme le feuillage
Insecte :	Larve de la teigne du poireau
Dose :	132 g/ha
Délai avant récolte :	3 jours
Restriction :	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par saison.
Recommandations :	Ne pas faire plus de 2 applications consécutives avec ce produit avant d'alterner avec un insecticide appartenant à un groupe chimique différent. Produit accepté en agriculture biologique.
Délai de réentrée :	12 heures
Étiquette :	http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Entrust80W.pdf

Le fongicide ALLEGRO 500F contre les brûlures foliaires dans la carotte

Ce fongicide s'attaque aux champignons en inhibant la germination des spores. Il permet donc de protéger le feuillage contre les nouvelles infections. ALLEGRO appartient à un groupe chimique différent des autres fongicides actuellement homologués contre les brûlures foliaires (*Cercospora* et/ou *Alternaria*) dans la carotte, ce qui en fait un excellent produit à utiliser en rotation. Un des avantages de ce produit est son activité sur *Sclerotinia*; son utilisation lorsque le feuillage des carottes est très abondant en fin de saison pourrait donc aider à prévenir les pertes causées par la pourriture blanche en entrepôt. Bien que la brûlure cercosporéenne, l'autre maladie foliaire commune dans la carotte, n'ait pas été incluse sur l'étiquette, certains essais semblent démontrer qu'ALLEGRO serait également efficace contre cette maladie.

Matière active :	Fluazinam
Groupe :	29
Culture :	Carotte
Maladies :	Alternariose (<i>Alternaria dauci</i>) ou brûlure alternarienne Sclérotiniose (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) ou pourriture blanche
Dose :	1,16 l/ha
Délai avant récolte :	7 jours
Restriction :	Ne pas appliquer plus de 4 fois durant une saison.
Délai de réentrée :	24 heures
Étiquette :	http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Allegro500F.pdf



L'insecticide DIAZINON 5G contre la mouche des semis dans les bébés épinards

Cette homologation a été obtenue en urgence le 30 juin dernier et sera valide uniquement pour la saison 2011. C'est suite au printemps frais et humide, favorable à l'établissement de populations élevées de mouches des semis, que l'on a décidé de faire cette demande d'homologation. Les bébés épinards sont très sensibles aux attaques de la mouche des semis en raison de la forte densité du semis qui attire les mouches pour la ponte et de l'irrigation, essentielle dans cette production pour permettre une levée uniforme, mais qui favorise la survie des œufs et des jeunes larves.

Matière active :	Diazinon
Groupe :	1B
Culture :	Bébés épinards
Insecte :	Larve de la mouche des semis
Dose :	22 kg/ha
Délai avant récolte :	20 jours
Restrictions :	Une seule application permise. Homologation valide jusqu'au 30 novembre 2011.
Recommandation :	Produit appliqué au semis et légèrement enfoui en surface.
Délai de réentrée :	96 heures
Étiquette :	http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Diazinon5G.pdf

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Collaboration :

Marie-Josée Vézina, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – carotte, céleri, laitue... – 12 juillet 2011

